

Informations relatives à l'investissement durable

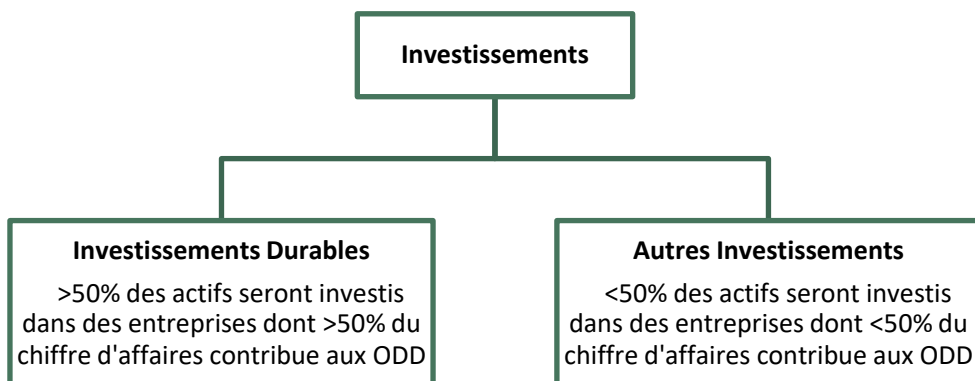
Carmignac Investissement

- a. **Résumé** : Dans le cadre de son objectif, ce fonds cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable (ISR). Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un quelconque objectif environnemental ou social et que les sociétés bénéficiaires de l'investissement suivent des pratiques de bonne gouvernance conformément à l'**Article 9** du règlement sur les informations sur la finance durable (*Sustainable Finance Disclosure Regulation – SFDR*).
- b. **Objectif d'investissement durable** : Le fonds se donne l'objectif d'investir en majorité (c'est-à-dire plus de 50% de ses actifs nets) dans des sociétés dont plus de 50% du chiffre d'affaires est issu de biens et services liés à des activités apportant une contribution jugée positive à l'un des 9 des Objectifs de Développement Durable (ODD) sur les 17 définis par les Nations Unies : (1) Pas de pauvreté, (2) Faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre et assainissement, (7) Énergie propre et d'un coût abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables, (12) Consommation et production responsables. Pour de plus amples informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/fr/goals>.
- c. **Stratégie d'investissement** : L'approche du fonds, accrédité du Label ISR depuis Septembre 2021, est axée sur l'obtention de résultats positifs liés aux ODD susmentionnés. L'objectif financier du fonds est de surperformer son indicateur de référence (MSCI ACWI) sur un horizon d'investissement recommandé de cinq ans. Ce fonds est un OPCVM géré activement. Le gestionnaire d'investissement dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition de son portefeuille, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement énoncés. Le fonds cherche à investir dans des sociétés affichant des taux de réinvestissement élevés et une rentabilité récurrente. Les détails sur la mise en application de l'approche d'investissement socialement responsable sont décrits dans la section d'analyse extra-financière ci-dessous et peuvent être consulté sur la page internet de Carmignac consacrée à ce sujet : [Investissement Responsable](#).
- d. **Méthodologies** : Quatre systèmes de contraintes sont mis en œuvre pour composer la stratégie d'investissement et atteindre l'objectif et les critères d'investissement durable :
1. Exclusions globales (armes controversées, tabac, divertissement pour adultes, charbon thermal, etc.)
 2. L'univers d'investissement en actions du fonds est réduit d'au moins 20%, via les procédés de filtrage positif et négatif qui s'appuient sur une analyse indépendante (notation MSCI) et d'autre part sur le système de notation system START¹ interne à Carmignac.
- ➔ Exclusion des entreprises mal notées sur les critères ESG (note MSCI globale de CCC ou B)
- ➔ Filtrage négatif sur les piliers E et S (score MSCI inférieur à 1,4/10)

¹ Le système de recherche ESG propriétaire START (*System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory*) combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Étant donné le manque de standardisation et de reporting de certains indicateurs ESG par les entreprises cotées, tous les indicateurs pertinents ne peuvent être pris en compte. START centralise les informations, permettant ainsi à Carmignac d'avoir sa propre analyse et d'exprimer ses propres vues sur chaque entreprise, indépendamment des données externes agrégées si celles-ci sont incomplètes.

L'exclusion est actée, sauf si la société en question obtient une note de A, B ou C (l'échelle va de A à E) dans le système ESG START, ou si les activités commerciales de l'entreprise sont alignées sur l'un des ODD décrits précédemment. Cette réintégration entraînera automatiquement une analyse qualitative et un engagement avec l'entreprise. L'équipe de gestion des risques s'assure que la stratégie appliquée est conforme aux différentes contraintes (réglementaires, statutaires et internes), en utilisant le logiciel CMGR de Bloomberg.

3. Réduction des émissions carbone. Le fonds cherche à atteindre une intensité carbone (calculée en t eqCO₂/ M\$ de chiffre d'affaires converti en euros, Scopes 1 et 2 du GHG Protocol) 30% inférieure à l'intensité carbone de l'indice référence, à partir des données environnementales de S&P Trucost.
 4. Les entreprises sont sélectionnées sur la base du pourcentage de leurs revenus provenant de biens et services contribuant aux ODD susmentionnés. Un investissement est considéré comme aligné si plus de 50% des revenus de biens et services de l'entreprise sont générés par des activités commerciales qui contribuent à l'un des 9 ODD considérés comme pertinents pour les objectifs durables du fonds.
- e. **Bonne gouvernance** : Pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, la qualité de la gouvernance est surveillée et mesurée initialement par le système de notation ESG START et est complétée par une analyse interne. Les indicateurs spécifiques de gouvernance comprennent l'indépendance, la composition et les compétences du conseil d'administration, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération des dirigeants. Les indicateurs de comportement des entreprises couvrent les pratiques comptables, les questions fiscales et les mesures anti-corruption.
- f. **Allocation des actifs des investissements** : Vous trouverez ci-dessous un diagramme expliquant l'allocation d'actifs aux investissements durables et non durables selon la définition des investissements durables du fonds et les 9 ODD susmentionnés.

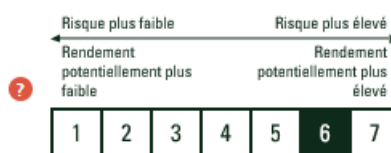


- g. **Autres investissements** : Des investissements sont également réalisés dans des entreprises qui ne contribuent pas aux ODD susmentionnés – ou qui y contribuent mais qui peuvent ne pas avoir atteint le seuil de 50% de revenus établi comme norme minimale des investissements durables. Par ailleurs, tous les investissements sont également soumis aux filtrages sectoriels négatifs, aux exclusions fondées sur des normes et aux controverses liées aux abus ou aux manquements aux principes de l'OCDE et du Pacte mondial des Nations Unies. Les données fournies par ISS sont utilisées pour cette sélection. Ces autres investissements peuvent contribuer aux objectifs durables, mais dans une moindre mesure.
- h. **Produits dérivés** : L'utilisation de produits dérivés sur indices boursiers ne contribue pas à l'atteinte de l'objectif durable mais peut servir à optimiser la gestion du portefeuille.

- i. **Suivi des caractéristiques ESG du fonds et de son objectif durable** : Les scores Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance du fonds sont suivis et publiés mensuellement via une fiche ESG. Le rapport annuel du fonds comprend une évaluation des scores ESG et des émissions de carbone par rapport à l'indicateur de référence du fonds, l'alignement sur la taxonomie verte de l'UE ainsi qu'une discussion sur les principaux engagements pris au cours de l'année. Ils comprendront également l'alignement des ODD par rapport à l'indice de référence, mesuré selon les revenus de l'entreprise.
- j. **« Absence de préjudice significatif aux facteurs ESG »** : Le fonds s'abstiendra d'investir dans des entreprises dont les activités peuvent compromettre de manière significative les objectifs de l'objectif d'investissement durable susmentionné. Pour cela, tous les investissements sont examinés afin de déterminer les impacts négatifs et le respect des normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes liées au droit du travail et de lutte contre la corruption. Pour plus de détails, se référer à la politique d'exclusion disponible sur la page internet de Carmignac consacrée à l'Investissement Responsable. Le fonds ne publie pas actuellement les principaux indicateurs d'impacts négatifs (PAIs), comme indiqué dans l'annexe 1 des normes techniques réglementaires (RTS) de février 2021. Toutefois, cette publication est prévue après la ratification des RTS par l'UE.
- k. **Sources et traitement des données** : Le fonds utilise plusieurs sources de données qui sont agrégées dans le système de notation ESG START de Carmignac. Ces sources sont : S&P Trucost pour les données sur le carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes des entreprises, MSCI et Impact-Cubed pour les données d'impact et d'alignement sur les ODD, ISS Ethix pour l'analyse sur les normes du Pacte mondial des Nations Unies et de l'OCDE relatives aux entreprises et aux droits de l'homme.
- l. **Limites des méthodologies et des données** : Le risque de durabilité du fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence. En termes de méthodologie, l'approche des ODD est un cadre qui ne peut être utilisé que pour illustrer des résultats positifs. L'approche utilise des données de chiffre d'affaires publiques et se fonde sur le cadre et la littérature des objectifs et cibles des ODD des Nations Unies. Cependant, comme l'évaluation des activités commerciales considérées comme « alignées » est réalisée en interne, il peut y avoir des variations entre notre approche et d'autres. Nous n'exigeons pas que les portefeuilles soient alignés à 100% sur ces ODD pour qu'un fonds puisse utiliser cette approche.
- m. **Contrôles préalables** : Plus de 90% des actifs des fonds hors liquidités (actions cotées et obligations d'entreprises, selon le cas) sont évalués en fonction de leur score et des risques ESG. L'analyse réalisée est combinée avec le système de notation ESG de l'outil START de Carmignac. L'analyse ESG est consolidée par un audit indépendant, conformément aux exigences des labels nationaux de durabilité.
- n. **Politiques d'engagement** : Carmignac applique des politiques actives de vote et d'engagement qui reflètent ses thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. L'objectif de participation aux votes est de 100% de tous les votes possibles. Un plan d'engagement est établi afin d'identifier les engagements avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis et qui font preuve d'une mauvaise gestion des risques liés à l'ESG, lorsque Carmignac a identifié un thème spécifique, ou lorsqu'un impact spécifique ou une enquête sur une controverse est nécessaire.
- o. **Indicateur de référence choisi** : Le fonds a choisi son indicateur de référence (MSCI AC WORLD NR (USD)) comme référence pour les comparatifs. L'indicateur de référence est un indice général du marché et sert de référence pour comparer les performances du fonds en matière de durabilité (notation ESG), y compris l'objectif d'émissions de carbone. Les résultats sont publiés sur une base mensuelle sur notre [page internet "Investissement Responsable"](#). La description, la méthodologie et la composition de l'indice de référence se trouvent dans le Prospectus. Ce comparatif n'est pas utilisé pour mesurer l'objectif durable qui est un objectif basé sur une valeur absolue des investissements durables décrits au point (f).

- **Date de création du fonds** : 26/01/1989
- **Indicateur de référence** : MSCI AC WORLD NR (USD)
- **ISIN code (Part A EUR Acc)** : FR0010148981

Durée minimum de
placement
recommandée



Profil de risque et de rendement du DICI (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.

Document mis à jour au 31 août 2022. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les fonds Carmignac sont des fonds communs de placement sous forme contractuelle (FCP) conformes à la directive OPCVM de droit français. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les Fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie et au Japon. Les Fonds sont enregistrés à Singapour en tant que régime étranger restreint (pour les clients professionnels uniquement). Les fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. Les Fonds ne peuvent pas être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « personne américaine » (« U.S. person »), selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou de la FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques et les frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur / Key Investor Information Document). Le prospectus, les DICI et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. – En Belgique, ce document est destiné aux clients professionnels et n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. – En Suisse, les prospectus, KIID et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.ch, ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. – Au Royaume-Uni, les prospectus, les DICI et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.co.uk, ou sur demande auprès de la Société de Gestion, ou pour les Fonds français, dans les bureaux de l'Agent des Facilités, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant à travers sa succursale de Londres : 55 Moorgate, London EC2R. Ce document a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013).

CARMIGNAC GESTION – 24, place Vendôme – F-75001 Paris – Tel : (+33) 01 42 86 53 35 – Société de gestion agréée par l'AMF – Société anonyme au capital de 15.000.000 € – RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg – City Link – 7, rue de la Chapelle – L-1325 Luxembourg – Tel : (+352) 46 70 60 1 – Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF Société anonyme au capital de 23.000.000 € – RC Luxembourg B 67 549